

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 9 mars 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°2

CIRCULAIRE N° 674/DEF/DCSCA/SD_AS/BAP
portant abrogation de textes.

Du 7 février 2012

CIRCULAIRE N° 674/DEF/DCSCA/SD_AS/BAP portant abrogation de textes.

Du 7 février 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 2 3 3 C

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3).

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (n.i. BO ; JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Circulaire n° 4090-2/3 du 18 juillet 1938 (BOEM 704.4).

Circulaire n° 20654/T/3/2/INT du 18 décembre 1970 (BOEM 540-0.8) modifiée.

Circulaire n° 20334/DN/3/2/INT du 17 août 1972 (BOEM 540-0.6.2) modifiée.

Circulaire n° 3200/DEF/DCCA/2/4/M du 4 mai 1977 (BOC, p. 2339 ; BOEM 512.3.1, 555.1) modifiée.

Circulaire n° 493/DEF/CMa 4 du 5 juin 1980 (BOC, p. 1894 ; BOEM 571.2, 712.1) modifiée.

Circulaire n° 411/DEF/CMa/4 bis du 29 septembre 1981 (BOC, 1982, p. 4201 ; BOEM 511-0.2.7, 572.2) modifiée.

Circulaire n° 10004/DEF/DCCAT/AP/RA du 7 janvier 1987 (BOC, p. 1226 ; BOEM 704.3).

Circulaire n° 40308/DEF/DCCAT/PBF/DCM du 26 mars 1993 (BOC, p. 2101 ; BOEM 540-0.8).

Circulaire n° 341/DEF/DCCM/LOG/VIVRES du 6 novembre 1995 (BOC, p. 5426 ; BOEM 511-0.2.4).

Référence de publication : BOC N°12 du 9 mars 2012, texte 2.

Les textes ci-après sont abrogés :

- circulaire n° 4090-2/3 du 18 juillet 1938 relative aux droits d'enregistrement applicables aux marchés souscrits par les fournisseurs des ordinaires des corps de troupe ;

- circulaire n° 20654/T/3/2/INT du 18 décembre 1970 modifiée, relative au contrôle des produits admis pour le nettoyage de la vaisselle et utilisés dans les corps de troupe (ordinaires), mess, cantines ;

- circulaire n° 20334/DN/3/2/INT du 17 août 1972 modifiée, relative au contrôle des denrées alimentaires et à l'agrément des installations des candidats aux fournitures ;

- circulaire n° 3200/DEF/DCCA/2/4/M du 4 mai 1977 modifiée, relative à la passation et signature des contrats « spéciaux » par le service d'étude et d'approvisionnement du matériel du commissariat de l'air, le service administratif du commissariat de l'air, les directions régionales du commissariat de l'air ;

- circulaire n° 493/DEF/CMa 4 du 5 juin 1980 modifiée, relative à l'approvisionnement à l'étranger du matériel de la compétence des approvisionnements de la flotte ;
- circulaire n° 411/DEF/CMa/4 bis du 29 septembre 1981 modifiée, relative à la centralisation des achats de certains lubrifiants et ingrédients ;
- circulaire n° 10004/DEF/DCCAT/AP/RA du 7 janvier 1987 relative au cahier des clauses particulières pour l'enlèvement des issues des organismes d'alimentation ;
- circulaire n° 40308/DEF/DCCAT/PBF/DCM du 26 mars 1993 relative à la vérification des contrats de fourniture d'électricité, de gaz, d'eau et de chauffage et des contrats d'entretien et d'exploitation des installations correspondantes dans les immeubles du casernement et les établissements du commissariat de l'armée de terre ;
- circulaire n° 341/DEF/DCCM/LOG/VIVRES du 6 novembre 1995 relative aux achats de matériel du ressort du bureau vivres financés sur les ressources du chapitre 34-20 article 33 et 54-40 article 75.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de brigade,
sous-directeur achats-soutien,*

Alain RIBES.